

AFFAIRE No. 27 - DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUELLE DELPHINE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ruelle Delphine a été classée dans la voirie communale par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1972. Située dans le périmètre de l'opération Camp Jacquot, cette ruelle est appelée à disparaître, et une partie de son emprise se trouve sur une parcelle qui doit être rétrocédée à la S.I.D.R.. Il importe donc de procéder auparavant à son déclassement de la voirie communale.

L'enquête publique préalable au déclassement s'est tenue du 5 novembre 1984 au 23 novembre 1984, et compte tenu du rapport favorable du Commissaire-Enquêteur, je vous propose le déclassement de cette ruelle de la voirie communale.

Je mets la question aux voix.

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission
des Travaux Publics.

Favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

---0-0-00-0-0---

Reçu à la Préfecture
le 03/01/1985